



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DU PAVOISEMENT LORS DES
JEUX DE PARIS 2024**

**DÉCISION N° DM-24-264
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 déléguant Madame Annick VOISIN, Adjointe au Maire, dans les fonctions relatives à la culture ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de s'engager à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et de promouvoir un ensemble d'événements et d'animations sportives au moyen de kits de pavoisement aux couleurs des Jeux de Paris 2024 ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la Métropole du Grand Paris de remettre gratuitement à la commune de Vincennes 3 kits de pavoisement (1 kit événementiel, 2 kits espace public) destinés à être installés dans l'espace public.

D É C I D E

DE SIGNER une convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Vincennes pour accueillir gratuitement 3 kits de pavoisement destinés à être installés dans les espaces publics en conformité avec le guide d'utilisation de l'usage du Look des Jeux.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20240813-lmc1H12337H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/08/2024 Date de Publication : 13/08/2024
--